

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-260 du 24 Juillet 1989

Portant nomination du Camarade Jonas GBOGBOHOUNDADA, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaires de la République Populaire du Bénin auprès de la République de Guinée.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- LE Conseil Exécutif National entendu

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Jonas GBOGBOHOUNDADA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin près la République de Côte-d'Ivoire, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République de Guinée.

.../...

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1989

Par le Président de la République
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etran-
 gères et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,

Ousmane BATOKO

Ministre intérimaire

Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SDP 2 MAEC
 4 MFE 4 AMBASSADE BENIN AUTRES MINISTERES : 14 CEAP 6 INTERESSE 1
 DPE AU MTAS 2 DLC DPE INSAE BCP 8 DB DCOF DSDV DI DTCP 10 CEAP 6
 GCONB DCCT 2 IGE 2 UNB FASJEP ENA 3 BN DAN 2 JORPB 1.